



Contrat d'engagement solidaire - " Fromage de chèvre"

AMAP – Panier Saint Fiacre – La ferme du Cabri au lait
2020

ENTRE

Sébastien BEAURY – Claire PROUST

Ferme du Cabri au Lait Les Héraults

37800 SEPMES

ET

Nom :

Prénom :

Adresse :

Les agriculteurs partenaires

L'abonné/e

Dans le cadre de :

L'association « **Le Panier saint Fiacre** »

5 square Bellini - 91090 LISSES

Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires en vue de soutenir et développer la filière bio à la fois de l'élevage de chèvres et de la transformation du lait au sein de la ferme de Sébastien Beury et Claire Proust.

Engagements des parties :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP¹**, entre autres :

Engagements de l'abonné/e :

- **Après des éleveurs caprins et fromagers** : préfinancer la production ;
- **Après de l'association** :
 - assurer au moins 1 permanence de préparation distribution
 - participer aux réunions (Assemblée Générale, animations, ...)
- **En cas de situation exceptionnelle** : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique entre les abonné/es, les agriculteurs partenaires, et, si besoin, un/e représentant/e du réseau régional des AMAP.

Engagements des agriculteurs partenaires :

- Livrer les produits laitiers commandés par les abonnés du Panier st Fiacre selon le planning prévu, soit 6 distributions entre avril à novembre 2019,
- Donner régulièrement des nouvelles de la ferme le Cabri au Lait,
- Accueillir les abonné/es dans leur ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- Etre transparents sur le mode de fixation des prix, et leurs méthodes de travail.
- Adhérer au Réseau Amap - Île de France dans une optique de cohésion et de coopération avec les autres agriculteurs liés au Réseau (à hauteur de 0,2% du chiffre d'affaire réalisé avec ce contrat)

¹ Disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : reseauamapidf.org
Contrat fromage 2020 – Sébastien Beury _ Claire Proust

Modalités préparation/distribution :

Les 6 distributions auront lieu les jeudis : 19 mars, 14 mai, 25 juin, 10 septembre, 22 octobre, 19 novembre 2020.

Horaires : Préparation 17h30. Distribution 18h00 à 19h00

Lieu : salle Hanriot 91090 LISSES

Choix de l'adhérent :

Cabri au lait (certifié agriculture biologique)					
Produits		Unité valeur	Tarif	Qté	Total €
Yaourt		425 g	3.40		
Faisselle		425 g	5.00		
Cabri (rond)	frais	150 g	4.00		
	demi-sec	150 g	4.00		
Sainte Maure de Touraine (bûche)	frais	250 g	5.50		
	demi-sec	250 g	5.50		
Fromage de chèvre frais aux herbes (à tartiner)		200 g	4.75		
Total Général.....					

1 chèque de € (Euros)

3 chèques de € (Euros)

6 chèques de... € (Euros)

Cette année, il y a possibilité de payer en 1 chèque, 3 chèques ou 6 chèques. Ceux-ci seront libellés à l'ordre de "**La ferme du Cabri au Lait**" (tous datés du jour de la signature du contrat). Le référent à la charge de les remettre au producteur à chaque livraison.

L'abonné/e accepte que le premier règlement soit encaissé dès la 1^{ère} livraison, à la signature du contrat. Les chèques suivants seront encaissés à chaque livraison dans l'ordre d'émission.

ATTENTION : Sans information donnée par l'abonné(e) avant la fin de la livraison, pour des raisons sanitaires, toute livraison non récupérée repartira avec le producteur ou sera répartie parmi les abonnés présents sans compensation possible pour l'abonné(e) concerné(e) (sauf cas de force majeure)

Ce contrat est établi en trois exemplaires, un pour l'agriculteur, un pour l'abonné/e et un pour l'association.

Fait en trois exemplaires à LISSES,

Noms et signatures :

Les agriculteurs partenaires :

L'abonné/e :

Sébastien Beury – Claire Proust :